

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 29 septembre 2022

Date d'affichage : 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André – FALCOZ Corine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – GRANGE Christian – GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Était absente excusée : MAGNIN Carine

Madame FALCOZ Corine est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-10-109

Objet : Transaction foncière Commune de Valloire – Copropriété L'Adret

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au maire

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et d'urbanisme, la Commune est amenée à réaliser nombre de transactions foncières telles que cessions, acquisitions ou échange pour des opérations particulières.

L'aménagement récent du chemin communal de Pierre Pomme a nécessité d'empiéter sur le terrain de la copropriété de L'Adret – 120 chemin des Choseaux Verneys 73450 Valloire - il convient donc de procéder à la régularisation de l'emprise foncière de cet élément du domaine privé communal.

En l'espèce, il vous est donc proposé d'acquérir un terrain d'une contenance de 19 m² cadastré section J n°1765 après division de la parcelle d'origine (J n°1451).

Cette transaction foncière est consentie à la collectivité par ladite copropriété pour l'euro symbolique (1 €), les frais d'acte étant à notre charge.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 29 septembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

Bescher
Levraut

ID : 073-217303064-20221006-22_10_109-DE

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 29 septembre 2022,

Où l'exposé de Monsieur Retornaz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la transaction foncière à intervenir avec la copropriété L'Adret consistant en l'acquisition à l'euro symbolique d'une surface de terrain de 19 m² (parcelle cadastrée section J n°1765), les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 07/10/22

Publication : 07/10/22

Valloire, le 07/10/22

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

